

Le lièvre et la tortue

Les grandes banques suisses, UBS et Credit Suisse en tête, viennent d'annoncer des bénéfices tonitruants. Les deux premiers trimestres de l'année en cours marquent un redressement spectaculaire de leur situation financière. En peu de temps, avec des mesures strictes, sans état d'âme, elles ont renoué avec les chiffres noirs. Des réductions des effectifs (4% en une année pour l'UBS), la maîtrise des charges administratives, ainsi qu'une réorganisation des organigrammes et des structures internes des établissements, bref une rationalisation menée tambour battant, ont doublé les effets d'une conjoncture plus favorable. Toutes les activités bancaires ont su profiter de marchés boursiers en reprise après les incertitudes liées à la guerre en Irak. Les finances de la Confédération en revanche sont au plus bas. Le contraste est saisissant. Pourtant l'Etat n'est pas une entreprise, malgré les slogans de Silvio Berlusconi en Italie. Une société privée convoite des comptes équilibrés et une bonne rémunération de son actionariat, à la barbe des employés condamnés à obtenir les meilleurs rendements sans en partager les dividendes. Oswald J. Grübel, codirecteur général du Credit Suisse Group, ne dit pas autre chose. La rentabilité des fonds propres de la banque, dont on peut espérer à moyen terme une forte croissance, sera servie à l'avantage exclusif des actionnaires. (*NZZ am Sonntag* du 16/17 août). Les pouvoirs publics en revanche doivent veiller au bien-être de la population et

au bon fonctionnement du pays. Recettes et dépenses sont des instruments politiques affectant en profondeur la vie de la société. Les contraintes qui pèsent sur la direction générale d'une société sont dérisoires comparées à l'intérêt du plus grand nombre, surtout des minorités et des plus démunis, qui conditionnent toute action gouvernementale.

En Suisse, le budget de la Confédération suppose une recherche de consensus aussi épuisante qu'indispensable. Le Palais fédéral abrite des affrontements incessants. Chaque décision doit tenir compte d'intérêts divergents jaillis de consultations multiples, passés au crible du Parlement, sans parler de la menace référendaire, omniprésente. En un mot, les caisses fédérales subissent les pressions de lobbies en tout genre relayées par des députés peu enclins à la discipline de parti. Mais ces négociations, parfois longues, voire irritantes, sont les seules susceptibles de garantir une redistribution équitable des ressources. Il est alors inutile, voire dangereux, de les remplacer par des mécanismes de frein à l'endettement. Conçus pour soustraire la rigueur budgétaire au marchandage partisan, ils font l'économie du débat démocratique au profit d'un automatisme comptable.

L'Etat marche au rythme de la tortue, le long terme et l'utilité publique en point de mire. Tout le contraire d'une banque, le lièvre de l'histoire. Engagée dans une compétition infinie, elle court en temps réel aux ordres de décideurs providentiels un jour, sur la touche le suivant. MD

Sommaire

Péréquation : ACI: accord-cadre intercantonal (p. 2)

Naturalisation : L'égalité d'abord, les droits populaires ensuite (p. 3)

Mondialisation : OMC: la Suisse officielle dans le doute et la nuance (p. 4)

Climat : Pour quelques degrés de plus (p. 5)

Pierre Graber : De la scission de 1939 aux Trente Glorieuses (p. 6)

Exposition : L'art en campagne (p. 7)

ACI : accord-cadre intercantonal

La Confédération offre aux cantons un nouvel instrument de collaboration, avec mode d'emploi. C'est mieux que le fédéralisme d'exécution où les cantons sont chargés d'appliquer strictement les lois fédérales, mais c'est encore une «marche à suivre» dictée d'en haut.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) est incontestablement le projet le plus important de la législature qui s'achève. Une mini-réforme constitutionnelle : plus de vingt articles de la nouvelle constitution seront révisés. Au nom du renouveau du fédéralisme et en invoquant le principe ambigu de subsidiarité, trois objectifs sont visés que nous avons présentés dans *DP* n° 1566 et n° 1567. D'abord, un nouveau calcul de la péréquation entre cantons. Elle ne reposera plus sur des subventions différenciées, mais sur l'allocation de montants globaux dont un des buts est de réduire l'écart des ressources entre cantons riches et canton pauvres. Le deuxième objectif est un désenchevêtrement des tâches pour répondre à la question : qui finance quoi et assume en conséquence la responsabilité politique d'une tâche. Reste un dernier volet, celui de la collaboration intercantonale.

L'horizontal et le vertical

La répartition des tâches n'est pas réductible à une logique binaire, ça à toi, ça à moi. Des tâches sont communes à plusieurs cantons, régionales. Et d'une importance telle que la collaboration est incontournable. Le législateur l'estime même obligatoire, d'où ce nouveau concept juridique : «l'obligation de collabo-

rer». Cette obligation s'appliquera à des domaines précis qui sont expressément énumérés dans la loi. Il vaut la peine de les citer.

1. Exécution des peines et mesures
2. Universités cantonales
3. Hautes écoles spécialisées
4. Institutions culturelles d'importance supra régionale
5. Elimination des déchets
6. Epuration des eaux
7. Transports publics en agglomération urbaine
8. Médecine de pointe et cliniques spécialisées
9. Institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées.

Pour l'exécution de ces tâches et la répartition des charges, les cantons doivent adhérer à un concordat. Mais avant d'aborder des objets concrets, il faut qu'ils définissent les règles générales de collaboration, de contrôle, d'arbitrage, de recours. Ces principes généraux doivent être établis dans un accord-cadre. C'est exactement ce que demandait *DP* dans un numéro spécial consacré à la collaboration intercantonale (*DP* n° 1386). Cet accord-cadre que nous proposons d'appeler «traité», nous le définissons ainsi : «Le traité incorpore la durée. Il crée une

structure de collaboration permanente. Les concordats ou les conventions ou les accords sont l'expression de la solution de problèmes ponctuels. Le traité lui définit le cadre qui permet de favoriser les solutions concrètes. Il fixe les procédures, les marches à suivre, il organise les conciliations, les arbitrages, il fixe les responsabilités, il ouvre le champ de la prospective. Sur ce fond institutionnel pérenne, les accords concrets et limités prennent leur sens.» (p. 21)

Mais ce que nous souhaitons être élaboré par les cantons eux-mêmes sera une obligation de droit fédéral (art. 11 de la Loi sur la péréquation financière) : «Les cantons élaborent un accord-cadre intercantonal portant sur la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges.» Suit l'énumération des principes généraux qui doivent être réglés par l'accord-cadre.

De surcroît, le droit fédéral permet de conférer au Conseil fédéral le pouvoir de contraindre un ou des cantons récalcitrants à adhérer à une convention pour autant que la moitié au moins des cantons partenaires le demande. Les voies de recours et de contestation sont clarifiées.

Précisons encore que le législateur envisage même un accord-cadre englobant l'ensemble des cantons suisses et

qu'il pourrait rendre de force obligatoire pour tous. Question plus théorique que pratique, sur laquelle nous reviendrons occasionnellement.

Vu d'en haut

Tout le projet RPT est placé sous l'égide d'un renouveau du fédéralisme. Mais ce renouveau est pensé et imposé par le pouvoir central. D'où les équivoques.

La péréquation financière revue est un excellent projet qui renforce la solidarité intercantonale. Mais, en même temps, est maintenu le principe de la concurrence fiscale entre les cantons et conforté l'instrument de cette concurrence souvent déloyale (donc le contraire de la solidarité), à savoir la ristourne (17%) des recettes de l'impôt fédéral direct. Le désenchevêtrement des tâches est aussi une bonne chose, mais il renvoie aux cantons le financement des prestations sociales particulièrement sensibles quand simultanément la Confédération assèche les finances cantonales. Enfin, la collaboration intercantonale est plus que souhaitable, mais elle est déclarée obligatoire.

Cette ambiguïté explique peut-être pourquoi ce projet considérable et complexe n'a pas suscité jusqu'ici un vrai débat politique. Même les élections fédérales ne le sortiront probablement pas du cercle des initiés. *ag*

L'égalité d'abord, les droits populaires ensuite

Le Tribunal fédéral désavoue le vote populaire de la commune d'Emmen. Le refus de naturaliser des ressortissants d'ex-Yougoslavie irait à l'encontre du principe d'égalité garanti par la Constitution.

La date du 9 juillet 2003 pourrait bien marquer un tournant dans l'histoire institutionnelle suisse. L'analyse des motifs des deux arrêts relatifs à la naturalisation rendus par la Première Cour de droit public ce jour-là confirme leur importance majeure. Non seulement les juges de Mon Repos consacrent la naturalisation comme un acte administratif et non plus politique, mais leur décision, qui place clairement le respect de certains principes de l'Etat de droit au-dessus des choix démocratiques, a également des implications institutionnelles plus vastes, encore difficilement mesurables.

Comme le professeur Andreas Auer l'avait pressenti dans nos colonnes (cf. *DP* n° 1425, encadré ci-dessous), les décisions du corps électoral d'Emmen ont été l'occasion d'une importante étape dans l'évolution de la juridiction constitutionnelle suisse.

Dans ce rôle, le Tribunal fédéral doit assurer un équilibre délicat entre des principes fondamentaux pouvant s'avérer contradictoires, comme le résultat de la volonté populaire et le respect des droits fondamentaux. En outre, seul le législateur cantonal risque que la

foudre lui tombe sur la tête: les lois fédérales échappent à la sanction du Tribunal fédéral. Tel sera également le cas après la réforme de la justice, une révision constitutionnelle adoptée par le peuple et les cantons le 21 mars 2000 et qui n'est que très partiellement entrée en vigueur à ce jour.

Les choix politiques du Tribunal fédéral

En 1990, les magistrats fédéraux avaient franchi un premier pas important en conférant aux Appenzelloises le droit de vote: l'égalité entre les sexes l'emportait sur le respect des compétences des cantons.

Treize ans plus tard, la question de la naturalisation sert cette fois de levier à une intervention croissante des juges de Mon Repos dans les choix politiques. Les deux décisions de notre Haute Cour auront inévitablement des conséquences sur l'organisation de la procédure de naturalisation dont l'octroi ne pourra plus être laissé au seul bon vouloir de l'autorité de décision.

Juridiquement, l'arrêt traitant des naturalisations dans la commune d'Emmen est sans doute le plus novateur. Curieusement, ce n'est pas tant la solution du Tribu-

nal fédéral - soit l'admission des recours des candidats déboutés - qui retient l'attention mais bien le fait que les juges fédéraux se soient simplement saisis de la question.

En effet, les candidats à la naturalisation refoulés par la majorité des votants de la commune lucernoise n'avaient pas d'intérêt juridique à faire valoir, la loi sur la naturalisation ne reconnaissant - sauf cas particulier - pas de droit à obtenir le passeport à croix blanche. Il semblait donc manquer un point d'ancrage puisque le recours de droit public au Tribunal fédéral n'est ouvert qu'aux personnes qui font valoir un intérêt juridiquement protégé.

L'égalité devant la loi est un principe intangible

Le Tribunal fédéral a toutefois considéré - c'est là que réside l'innovation essentielle - que la simple interdiction de non-discrimination suffisait à conférer un intérêt suffisant pour recourir. Le principe d'égalité devant la loi devient ainsi un principe intangible de l'Etat de droit, qui s'impose dans toutes les activités étatiques, y compris celles où les individus n'ont pas de droit à faire valoir.

Les implications de cette jurisprudence sont multiples: on pense en particulier à toutes les procédures où l'Etat choisit entre diverses candidatures, notamment en matière de marchés publics ou même de recrutement de personnel, ou encore à des domaines aussi délicats que les résultats scolaires. Les personnes prétendant être victimes d'une discrimination pourront désormais saisir le Tribunal fédéral

pour faire contrôler que l'Etat n'a pas violé le principe d'égalité, alors qu'auparavant les juges fédéraux n'intervenaient pas dans ces questions.

La gauche suisse ne s'est pas toujours positionnée très clairement face à l'augmentation du pouvoir des juges: une décision judiciaire peut tout aussi bien sanctionner une opinion politique de droite qu'un choix opéré par la gauche. Mais, admettre un contrôle, c'est dire clairement qu'il existe dans un Etat de droit des valeurs, intangibles et universelles, sur lesquelles repose une société démocratique et respectueuse des individus. Le combat pour faire respecter ces valeurs, y compris le cas échéant contre les décisions d'une majorité populaire, doit figurer au cœur des objectifs d'une gauche moderne et progressiste. *ad*

Considérons en allemand des arrêts du Tribunal fédéral: www.bger.ch: numéros IP.1/2003 (initiative UDC de la Ville de Zurich) et IP.228/2002 (naturalisations dans la commune d'Emmen).

La Première Cour de droit public qui a rendu les deux arrêts du 9 juillet 2003 était composée des juges fédéraux Heinz Aemisegger (PDC), Giuseppe Nay (PDC), Arthur Aeschlimann (PRD), Michel Féraud (PLS), et Jean Fonjallaz (PS). Rappelons que ce dernier magistrat n'avait été élu par l'Assemblée fédérale en octobre 2001 que par la plus petite des majorités contre le candidat de l'UDC, Yves Donzallaz, après une campagne intense!

«Il se peut que la décision du corps électoral d'Emmen du 12 mars dernier soit l'occasion d'une nouvelle étape dans l'interprétation jurisprudentielle de la Constitution. Tout comme en 1990, il s'agit de trouver une cohérence pratique entre des principes constitutionnels fondamentaux concurrents, à savoir la compétence exclusive des cantons en matière de naturalisation ordinaire, la conformité à la Constitution des décisions populaires et la conformité de toutes les décisions étatiques aux droits fondamentaux. A cela s'ajoutent encore des questions importantes de procédure, notamment celle de la légitimation à recourir contre l'arbitraire.»

Andreas Auer (*DP* n° 1425)

OMC : la Suisse officielle dans le doute et la nuance

Berne souhaite le succès du sommet de l'OMC en septembre à Cancun. Mais un échec ne serait pas une catastrophe nationale. Le traditionnel enthousiasme de la Suisse officielle pour une plus large libéralisation du commerce international refroidit. Les manifestations altermondialistes introduisent le doute chez les décideurs.

Il est loin le temps où les diplomates suisses négociaient discrètement au Gatt en étroite connivence avec le Vorort et dans l'indifférence générale de l'opinion publique. L'OMC, le successeur du Gatt, est devenue le nouveau Satan et la cible des contestataires de toutes obédiences. Ce changement radical de climat influence l'attitude des décideurs de tous les Etats membres. Les représentants des pays pauvres osent élever la voix contre les superpuissances économiques (Voir *DP* n° 1565, *OMC: libéralisme made in USA*). Les pays riches, qui négocient sous l'œil intransigent des altermondialistes, doivent tenir compte d'un plus grand nombre de lobbies de nature économique ou idéologique et des revendications des pauvres du tiers-monde.

L'évolution de la position de la Suisse est significative. Elle reste, bien sûr, favorable à un renforcement de l'Organisation mondiale du commerce. Car seule une réglementation internationale des échanges est capable de défendre les intérêts des petits pays. Berne reconnaît cependant que la seule garantie du libre-échange n'est pas la panacée qu'elle évoquait autrefois au Gatt. La Suisse a dû modérer son credo libéral lorsque, il y a dix ans, elle a dû intégrer son agriculture dans le processus de l'OMC. Avec

habileté, elle a su protéger nos paysans d'une brutale ouverture à la concurrence internationale. C'est encore en faveur de l'agriculture que, au sommet de Cancun (Mexique), nos négociateurs résisteront aux pressions des gros exportateurs agricoles du groupe de Cairn qui demandent une libéralisation totale des échanges dans ce secteur.

Les dilemmes helvétiques

La Suisse fait un pas de plus dans la nuance du dogme libéral. Elle constate que le développement des échanges internationaux n'entraîne pas forcément une croissance profitable à tous. Un haut fonctionnaire du SECO le reconnaît dans un article courageux publié dans la revue du Département fédéral de l'économie (*La Vie économique*, n° 8, 2003). Les pays les plus pauvres ne peuvent sortir de leur sous-développement par leur participation au marché mondial. La fragilité de leur industrie naissante et de leurs services balbutiants les rendent vulnérables au choc de la concurrence internationale. La règle d'or de l'OMC est l'égalité de traitement et l'équilibre des concessions entre les pays membres. Berne suggère de nuancer fortement cette règle et d'octroyer largement aux pays les plus

pauvres des avantages asymétriques.

Il y a plus encore. L'OMC tolère le mauvais traitement que les riches infligent aux pauvres. En protégeant leur agriculture, la Suisse et les autres pays riches empêchent les paysans du tiers-monde d'écouler leurs produits. Le protectionnisme agricole est donc en contradiction avec la politique d'aide au développement. Berne a le courage d'avouer ce dilemme. Les Etats-Unis et l'Union européenne reconnaissent aussi qu'il convient de ménager les pauvres. Pour tenter de sauver le sommet de Cancun, les deux superpuissances économiques semblent prêtes à faire de solides concessions dans le dossier agricole pouvant aller jusqu'à des droits de douane zéro pour les produits du tiers-monde. De son côté, la diplomatie commerciale suisse tente d'opérer un tri au sein des pays du tiers-monde. Il conviendrait d'ouvrir nos frontières aux pays les plus pauvres et de maintenir la protection face aux gros exportateurs agricoles du tiers-monde. Tri difficile, voire arbitraire. Les pauvres paysans du Brésil seraient-ils moins dignes de protection que ceux du Mali? Le chemin est long vers une meilleure équité des échanges mondiaux. Cancun ne sera pas une partie de plaisir. *at*

Fabrique de DP

Le comité de rédaction a procédé à une rocade

Jean-Daniel Delley assume, comme le rappelle à chaque numéro l'impressum, la responsabilité des numéros. Au sens juridique du mot, la tâche n'est pas lourde; ni les plaintes ni les procès n'accaparent le rédacteur responsable. Il a fallu l'arrogance de l'ancienne direction de la BCV pour considérer comme pénalement diffamatoire une analyse pertinente et cri-

tique de son bilan. Le rédacteur responsable, moins spectaculairement, tranche en dernier ressort sur l'opportunité de publier un courrier, il est la référence du rédacteur chaque fois qu'il faut décider vite. Jean-Daniel Delley a tenu pendant dix-sept ans ce rôle de *primus inter pares*. Il a toujours veillé à la sûreté de l'information, au contrôle des sources, allergique

(trop selon certains) à ce qui fait facilement la bonne conscience de gauche.

Il a souhaité pouvoir se consacrer davantage pour *DP* à la préparation de dossiers sur les grands thèmes de la politique suisse. *DP* le remercie chaleureusement pour sa fidélité, toujours amicale, même si quelquefois rugueuse en apparence, et se réjouit de poursuivre le

débat avec lui autour de la table rédactionnelle.

Jacques Guyaz, qui participe au comité de rédaction avec régularité depuis plusieurs années, assumera la responsabilité du journal, pour une période transitoire, dans le même esprit d'équipe, aux rapports non hiérarchisés. Nous le remercions et nous réjouissons de son apport. *DP*

Pour quelques degrés de plus

Après un été caniculaire, le réchauffement de la terre semble se confirmer. Toutefois le passé de notre planète, bien avant les statistiques contemporaines, souffle le chaud et le froid sur les changements climatiques prévus pour les siècles prochains.

Nous venons de vivre l'été le plus chaud de l'histoire... très bien, mais de l'histoire de la météo s'entend, soit des deux cent cinquante mille dernières années et en Europe occidentale, région certes importante, mais qui ne couvre qu'une fraction de la planète. Aujourd'hui, chaque événement climatique suscite le même échange d'arguments : les médias, le bon peuple et les politiques parlent effet de serre, CO₂, réchauffement du climat, et les experts invariablement répliquent en disant que oui, peut-être, sans doute, mais on ne sait pas vraiment, il faudrait de plus longues séries statistiques. Voici alors quelques faits avérés d'un passé plus ou moins lointain pour nourrir le débat.

Des températures stables

L'analyse de carottes glaciaires au Groenland et en Antarctique permet de reconstituer le climat passé de la terre avec une assez grande précision. Au cours des 250 000 dernières années, le climat n'a jamais été aussi stable que depuis la fin de la dernière période glaciaire voici 10 800 ans. Son achèvement s'est marqué par une élévation de la température moyenne de près de quatre degrés en cinquante ans, soit une

augmentation plus rapide que les pires scénarios prévus pour le XXI^e siècle. Pendant les 150 000 années précédentes, des variations similaires très brutales dans les deux sens étaient beaucoup plus fréquentes et intervenaient tous les deux ou trois mille ans.

De grandes variations locales

Durant le dernier millénaire, les températures dans l'hémisphère Nord se sont lentement abaissées, d'environ 0,2 degré entre l'an 1000 et 1850. La tendance s'est totalement inversée depuis cette date avec un réchauffement de 0,7 degré qui semble clairement attribué aux activités humaines. Naturellement, ces tendances lourdes n'excluent pas de grandes variations locales.

L'Angleterre est le pays qui dispose des séries de température les plus anciennes remontant à 1659, quelques dizaines d'années à peine après l'invention du thermomètre. Même si les mesures de l'époque sont sujettes à caution, une augmentation des températures moyennes de plus de deux degrés semble être établie sur une période très courte, en gros entre 1700 et 1750.

En Europe centrale, le phénomène est assez différent. Il est

marqué par le « petit âge glaciaire », un net refroidissement du climat entre 1550 et 1850 a succédé à un « chaud moyen âge » de quelques centaines d'années. Les températures moyennes actuelles de l'Europe sont en fait au niveau de ce qu'elles étaient, semble-t-il, autour des XI^e et XII^e siècle.

En se rapprochant encore de l'époque actuelle, l'augmentation des températures au XX^e siècle est loin de se traduire par une courbe continue. Entre 1900 et 1940, les températures ont augmenté au même rythme que celui que nous connaissons depuis trente ans. Par contre, de 1940 à 1975, période d'industrie de guerre suivie d'une grande prospérité économique, la température moyenne est restée stable.

L'homme n'est pas la seule cause

Ces exemples montrent que des variations climatiques rapides et brutales se sont produites dans un passé même récent, sans que les activités humaines n'interviennent dans l'explication. Les chercheurs semblent privilégier des explications d'ordre astronomique en combinant la variation du changement de l'axe de rotation de la

terre (périodes de 41 000 ans), la variation de l'excentricité de l'orbite autour du soleil (période de 90 000 ans) et la précession des équinoxes (période de 21 000 ans), mais bien sûr cela ne suffit pas à élaborer des hypothèses sur les variations importantes qui se sont produites dans le dernier millénaire.

De nombreux chercheurs pensent que le réchauffement actuel, lié semble-t-il aux activités humaines, pourrait entraîner dans un délai assez bref un refroidissement brutal en Europe. Des océanographes émettent l'hypothèse qu'une fonte plus rapide des glaciers du Groenland et de la calotte polaire en raison du réchauffement de l'atmosphère se traduira par un apport massif d'eau douce dans l'Atlantique Nord, qui pourrait bloquer le Gulf Stream et nous ferait connaître les joies du climat du Québec au bord du Léman.

L'étude du passé nous apprend donc que des événements que nous croyons sans précédent ne le sont pas et que s'il est un domaine où il convient de se méfier comme de la peste des raisonnements à court terme et de la prolongation exponentielle des courbes, c'est bien celui de la météo. *jpg*

Cet article a été écrit sur la base de plusieurs sources Internet, en particulier issues de l'Université Laval au Québec et de l'Université de Lausanne, mais aussi d'une bonne synthèse qui se trouve à l'adresse suivante:

www.aei-saumur.com/meteo/glaciaire/glaciaire.htm

De la scission de 1939 aux Trente Glorieuses

Le décès de Pierre Graber est l'occasion de raconter une vie consacrée à la politique et au socialisme, entre petite et grande histoire.

Pierre Graber fut un professionnel de la politique. Professionnel dans les deux sens du terme : occupé à plein temps et aussi «pro», détenteur en quelque sorte d'une maîtrise fédérale. Dans l'organisation verticale (commune, canton, Confédération) et dans l'exercice des deux pouvoirs (législatif et exécutif), il a assumé toutes les présidences possibles, sauf une, celle du Grand Conseil vaudois, dont il fut pourtant vice-président et président programmé, s'il n'eût été nommé (trop tôt) conseiller d'État.

Comme magistrat, il fut un réalisateur dans cette période de croissance exceptionnelle qu'on a baptisée les Trente Glorieuses (1950-1980). Il faudrait évoquer Lausanne en surexpansion pendant l'Exposition nationale de 1964, l'ambitieuse planification vaudoise, la première autoroute suisse (Lausanne-Genève), la fédéralisation de l'EPUL, Lausanne disputant à Rome les Jeux Olympiques d'été, etc. Ce n'était pas, dérive courante des hommes de pouvoir, un mégalomane, mais il pensait avec conviction que le propre de l'homme politique est d'oser voir grand. Dans ses *Mémoires*, il en fait même un point de doctrine : «Il y aura toujours, parmi la droite, des hommes incapables d'oser les investissements commandés par une vue prospective de l'avenir et léguant à leurs successeurs des réalisations étriquées, donc finalement plus coûteuses.» (*Mémoires et ré-*

flexions, p. 94. Ed. 24 heures, Lausanne, 1992) On a rappelé qu'il fut porté par la volonté d'atteindre le dernier échelon du pouvoir. C'est vrai. Il en eut l'ambition, comme d'autres. Mais jamais il ne se désintéressa des affaires locales et régionales même lorsqu'il n'en fut plus responsable. Il surprenait par une remarque ou un coup de téléphone à propos des transports lausannois, ou du Crédit foncier, sans parler de l'analyse des élections, de l'interprétation qu'il fallait en donner, branche politique où il se révélait surdoué.

Petite et grande histoire

Autoritaire, débatteur redoutable, pouvant verbalement frapper un contradicteur déjà envoyé dans les cordes, Pierre Graber se sentait pourtant à l'aise dans la diplomatie, dont on imagine les usages plus circonvenus. Il professait que l'intérêt des rencontres en tête-à-tête tenait au caractère direct des propos, franchise où il excellait, même si les rapports étaient en public relatés sur un ton plus enveloppé et crypté.

Peut-être passera-t-il dans l'histoire suisse comme signataire entre autres des accords d'Helsinki, où les régimes totalitaires sénescents, dont l'URSS brejnévienne, crurent obtenir, moyennant des déclarations démocratiques purement verbales, un nouvel agrément international. En fait, le rôle historique de Pierre Graber fut d'avoir conduit en Suisse romande la rupture avec le stali-

nisme. On sait qu'en 1921, lorsque fut créée, sous l'impulsion et les exigences de Lénine, la III^e Internationale, très peu de Romands firent scission, même s'ils étaient procommunistes. Restée à l'intérieur du parti, l'extrême-gauche pouvait suivre Léon Nicole qui était plus qu'un compagnon de route du stalinisme. En 1939, il justifia publiquement le pacte germano-russe. Ce fut la rupture. Au nom du comité directeur suisse, les socialistes romands (vaudois et genevois plus particulièrement) furent invités à confirmer leur conviction social-démocrate. Tous ne le firent pas, ou pas de suite. Pierre Graber eut ainsi à reconstruire le parti vaudois, sous la concurrence, à la fin de la guerre, d'un parti communiste (POP) recréé, légal et fort du prestige de l'URSS résistante et victorieuse. Cette reconstruction, Pierre Graber la mena avec autorité et brio.

Un socialisme original

Social-démocrate, il était exposé au reproche stalinien de social-traitrise. En réalité, il était en mesure de donner un contenu original à son socialisme dans le contexte de l'époque. Le canton de Vaud était totalement contrôlé et noyauté par le parti radical. Le socialisme apparaissait dans ce régime d'assiette au beurre comme un facteur de rénovation et d'indépendance. Il était aussi en mesure d'influencer une politique de centre gauche avec l'appui occasionnel des ra-

dicaux lausannois plus à gauche que le parti cantonal ou même du PAI (devenu UDC), alors, parfois, frondeur. Et surtout la croissance, celle des Trente Glorieuses, donnait du grain à moudre en politique sociale, en investissements.

Dans sa position forte de président du parti vaudois, entouré de quelques fidèles choisis par lui, qu'il appelait sa garde rapprochée, Pierre Graber vit entrer en socialisme une partie de la génération politiquement engagée après la guerre. Son accueil était chaleureux, sans qu'il relâchât sa surveillance des dissidents, des cryptos, des oppositionnels. La majorité des fondateurs vaudois de *Domaine Public* firent ainsi, sous sa présidence, leur apprentissage politique. Ils apprenaient l'efficacité, après débat, de la discipline de groupe, ils s'efforçaient de défendre leurs choix propres, de conquérir leur autonomie. Le Conseil communal de Lausanne fut notamment le lieu de cette école. Au lancement de *DP*, Pierre Graber manifesta d'abord sa méfiance : la peur de la Nouvelle Gauche ! puis s'y abonna, nous fournissant parfois des renseignements originaux, critiquant aussi certaines prises de position de *DP*, par exemple sur le contrat de législation.

Il jouait un rôle de père politique, par influence ou par réaction. Entre nous, nous l'appelions affectueusement et ironiquement le Père éternel. Même les pères éternels sont mortels. ag

L'art en campagne

Môtiers, dans le Val-de-Travers, organise pour la quatrième fois une manifestation consacrée à l'art en plein air. Des artistes suisses et étrangers investissent le bourg, ses pâturages et ses bois jusqu'au 21 septembre.

Castor et Pollux sont désormais des bonshommes de neige, rigolos et crémeux. Ils gardent un petit pont à Môtiers, dans le Val-de-Travers. Malgré la canicule et le soleil jaune de cet été, ils sourient. Deux congélateurs, enchâssés dans des abris multicolores, leur sauvent la vie. C'est une installation de l'artiste zurichois Simon Beer.

Art en plein air investit tout une communauté et son territoire. Au fil des éditions, c'est la quatrième depuis 1985, les artistes, incités par les organisateurs, se sont engagés dans des expériences ethnologiques, sociales, voire politiques. On crée sur place, *in situ*, en direct avec Môtiers, ses habitants et son histoire, et non en différé, à l'écart, dans un atelier délocalisé pour une rediffusion plus tardive. Les gens du village, les entreprises locales, les matériaux du terroir font le bonheur des artistes. L'art prolifère. Il s'introduit dans l'ordre paisible de la commune et le met sens dessus dessous en flattant son économie, ses savoirs faire et son amour propre.

La balade va de pair avec la poursuite des œuvres disséminées un peu partout, dans la vitrine d'un bazar ou au fond d'une grotte humide. Avant de pique-niquer à cheval d'un «toblerone» de l'armée arraché à sa cachette par Olivier Mosset. Ou de rire en lappant les bouteilles d'absinthe abandonnées par Brigitte Gierlich et Camilla Schuler sur le lit d'un ruisseau asséché.

Le décor et les parasites

C'est ici que l'on retrouve Castor et Pollux. Sur un pont entre deux rives, ils sont les gardiens en sursis d'une frontière démodée. Qui vous crie «t'es sourde», aux racines d'une source larmoyante sortie de terre par Geneviève Favre. D'un côté, il y aurait l'art prêt à s'exposer, toujours ingrat, car il réduit le monde à un simple décor pour des sculptures en vacances, loin de la galerie et du musée. C'est le cas des fenêtres géantes de Gillian White. De l'autre, on apercevrait le remue-ménage des artistes qui infiltrent, retournent, para-

sitent les hommes et les objets où l'action prime sur le produit, négligé au profit de l'éphémère. *Un bras à l'air* de Jacqueline Benz ou *La passade* d'Ariane Epars jouent avec le génie des lieux. L'une emprunte des manches décousues de vestes aux habitants de Môtiers pour se dresser en totem bien-faisant, l'autre rend hommage à l'hospitalité décriée des villageois; le boulanger offre chaque jour, sauf le dimanche, un pain au premier visiteur qui le réclame.

A Môtiers, en plein air, il y a de tout pour tout le monde. On passe d'une œuvre à l'autre. On aime ou on n'aime pas. Sans se prendre la tête. C'est pourquoi le pont de Castor et Pollux incarne à merveille l'insouciance du regard, le va et vient distrait. Il flotte par-dessus les bords. Une fois les congélateurs débranchés, Castor et Pollux se noieront dans une flaque d'eau. Bons pour les mythes et les légendes, et quelques bavardages de fin d'été. Alors que les ponts ne seront que le souvenir des rivières. *md*

Pierre Graber

Une famille de gauche

Le décès de l'ancien conseiller fédéral Pierre Graber, né en 1908, permet de rappeler la mémoire d'une famille d'origine argovienne transitant par Bâle Campagne avant de se fixer dans la deuxième moitié du XIXe siècle à Travers, dans le canton de Neuchâtel. L'immigré, Hans Jakob Graber (1827-1905), grutléen, et son épouse, Elisabeth née Gammenthaler (1842-1890) eurent neuf fils entre 1864 (Adolphe) et 1879 (Achille). L'aîné a émigré aux États-Unis où il a fait souche, deux virèrent à droite: le radicalisme pour Arthur et le libéralisme pour Robert qui se fixa à

Nyon. Les plus nombreux restèrent à gauche: trois socialistes militants Otto (1867-1941), député et président du Grand Conseil neuchâtelois, et les cadets Ernest-Paul (1875-1956), conseiller national, père de Pierre et Achille (1879-1962) marxiste de l'école historique non léniniste, tandis que César (1872-1942) fut communiste dès le début. On trouve leurs traces dans de nombreuses publications, par exemple, Achille et Ernest-Paul dans *La classe ouvrière dans la société vaudoise* (1845-1914) d'André Lasserre, Ernest-Paul, César et Pierre dans les *Mémoires* de Jules Humbert-Droz

et les trois frères et Pierre dans *La vie du Dr. Maurice Jeanneret-Minkine* de Pierre Jeanneret.

Pierre Graber a rédigé en 1989 une brochure intitulée *Mémoires Ernest-Paul Graber, 1875-1956*, à partir de notes, incomplètes, laissées par son père. On y trouve le rappel des 383 jours de prison d'Achille à la suite de deux condamnations pour refus de service militaires. La revue *Le socialisme démocratique* a publié en 1954 un texte de Ernest-Paul Graber signé «Un vieux témoin» sur «L'évolution socialiste au cours d'une existence». Willy Schupbach réunit actuellement à l'intention de la Bi-

bliothèque de La Chaux-de-Fonds tout ce qu'il peut recueillir sur son oncle Ernest-Paul Graber. Il n'a pas besoin de consulter le gros volume de *L'Assemblée fédérale 1849-1920* pour savoir que le père de son cousin avait non seulement des dons d'orateur et de pédagogue, mais cultivait aussi un certain talent de peintre amateur. Il possède plusieurs de ses œuvres. Quel historien consacrerait une étude à cette famille de gauche, à l'influence des Unions Chrétiennes, de la Croix bleue et des pasteurs dans sa formation démocrate socialiste et son action au vingtième siècle? *cfp*

L'hallucination du bonheur

Un homme et sa bicyclette. Il raconte la Suisse la tête dans le guidon, entre sueur et stupeur. Du Valais à la Haute Engadine en passant par le Tessin.

Gare de Visp, Valais. Je descends du train. J'enfourche mon vélo et je pédale en direction de Brig. Le Simplon se dresse devant moi, obèse, épuisé sous les coups des courants sahariens qui remontent le continent. Au sommet, j'ai l'intuition d'une éternité organique, minérale. Tout est là pour durer. Le paysage a atteint sa perfection. On ne bouge plus et on prend une photo. On se souvient de G. de John Berger. Roman à la gloire d'un fou volant, le premier à enjamber le col à cheval d'un avion, la mort au bout.

Je franchis les douanes. A Locarno j'avale un sanglot de nostalgie. J'ai passé mon adolescence ici, en révolte entre lac et vallées. Je dribble les vacanciers rougis sur les terrasses et les plages. J'aperçois Le Grand Hôtel promis à la démolition. La folie des hommes se moque de la mémoire des pierres. Dans ses murs, l'histoire a cru au drame. En 1925 il hébergea une conférence internationale pour conjurer une nouvelle guerre mondiale. L'établissement fut aussi l'écran des premières projections en plein air du Festival international de cinéma. Les sentiments méprisent l'appât du gain. Le patrimoine boude les spéculations immobilières. En vain.

Le Val Mesolcina, les Grisons maintenant. De Bellinzona au col du San Bernardino s'entassent de vieilles vigies, des carrières de granit, des garagistes et des carrossiers en quantité.

Les PME balisent le territoire. Elles ferraillent à l'ombre des statistiques, 98% du tissu économique. Il y a deux routes, l'ancienne qui traverse les villages avec des pourcentages assassins et la plus récente – la Nationale 13 – où défilent à grande vitesse poids lourds et vacanciers pressés, gobés par un tunnel ultra-moderne. Autrefois un chemin de fer s'étirait jusqu'à Mesocco. Les prières à l'abri des églises mélangent allègrement l'italien et l'allemand. La cadence est saccadée, hésitant entre la mélodie méridionale et la mesure germanique.

Le col du San Bernardino résume les raisons des touristes et des Alpes. Un petit lac bleu, où plongent des rochers gominés, fait coucou à un hospice centenaire. Les proportions sont parfaites, dignes du Quattrocento. Une dame âgée se tient sous un parasol, le soleil tape fort. Elle raconte son va et vient entre la plaine et la montagne. Depuis Locarno jusqu'au col en car postal avec retour, deux fois par semaine. Il faut bien respirer du bon air, et puis il fait tellement chaud. Elle a bien essayé de redescendre à pied une fois, mais le chemin était trop caillouteux pour ses vieilles jambes.

Splügen, au cœur du Rheinwald, est un carrefour alpin bâti par les Walsers, ces Valaisans nomades. Les carrosses s'y pressaient, la noblesse et la littérature européennes aussi. Les hôtels portent encore leurs noms: Prince Louis Napoléon ou Wolfgang Goethe. La frontière

entre la Suisse et l'Italie passe par le col. Une moitié d'un côté, une moitié de l'autre. Les photos sont interdites, à la barbe de Schengen. On rigole.

Le val Bregaglia, après une descente lunaire, s'enroule doucement vers le col de la Maloja à la cadence des mélèzes et des châtaigniers. C'est le pays des Giacometti. Et des châteaux-forts abandonnés ici et là par des seigneurs pressés. A l'image des Castelmur qui colonisèrent la vallée jusqu'au XIX^e siècle. Le goût du décor inonde les murs des maisons. Carrées et cossues, elles exhibent arabesques et frises. Comme la langue qui se balance entre l'italien, l'allemand et le rétho-romanche. Terre hybride, métissée, mais heureuse et sensuelle, comme des panzerotti enflés dans une mousse de beurre frétilant.

La Maloja (ou Maloggia) retient les eaux des lacs de la Haute Engadine. Elle est le dernier obstacle à franchir avant de gagner ce plateau suspendu à 1800 mètres d'altitude. Le sang boueux se régénère et la vie semble du coup plus belle.

Sils Maria partage avec le Monte Verità, au Tessin, un magnétisme naturel hors du commun. Friedrich Nietzsche venait chercher tranquillité et inspiration, sans parler de l'éternité encore à traire. Sa maison se visite. Ses visions planent solitaires et immorales, au péril des parapentes, sur la surface cristalline du Silersee. Après, c'est un immense terrain de sport, un gymnase en plein air qui s'étend

de Silvaplana à Samedan. On court, on saute, on pédale, on nage, on tire, on frappe, on vole, dans l'impuissance résignée des corps. Et dans la pollution du trafic routier. Le tourisme tue et fait vivre, au-delà du bien et du mal.

Encore plus à l'est, en suivant le cours sinueux de l'Inn, lardé de gorges et de cascades en format carte postale, les noms des villages deviennent exotiques: La Punt, Chamuesch, Madulain, Zuoz, S-chanf, Cinuoschel, Brail. Suaves et hachés, ils trahissent le cru et le cuit du monde grison via une langue qui leur va si bien et qui traduit les scandales refoulés de la nature et de la vie. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch